



☎ 03-44-02-18-52

mairie.st-martin-le-noeud@wanadoo.fr

République Française

Mairie de SAINT MARTIN LE NŒUD

3 rue de la Mairie
60000 SAINT MARTIN LE NŒUD

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020 de manière limitative en dépenses et de manière évaluative en recettes.

Il respecte les principes :

- d'annualité (*le budget est une prévision annuelle, il doit être exécuté dans le cadre de l'année*)
- d'universalité (*l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses*)
- d'unité (*le budget constitue un document unique d'autorisation et de prévision*)
- d'équilibre (*chacune des sections doit totaliser le même montant en dépenses et en recettes*)
- et d'antériorité (*le budget doit être voté avant qu'il soit exécuté*).

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune.

Par cet acte, Monsieur le Maire est autorisé à gérer la dépense publique dans la limite des ouvertures de crédits et effectuer les opérations de recettes.

L'Assemblée délibérante peut apporter des modifications en cours d'année en votant des Décisions Modificatives (DM).

Le budget primitif 2020 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Il intègre les reports ainsi que les résultats antérieurs suite à l'adoption préalable du Compte Administratif de 2019.

On notera que les prévisions budgétaires sont arrêtées en fonction du résultat de clôture de l'exercice précédent qui permet d'avoir une vision détaillée de la gestion financière de la Commune. Les choix et les orientations budgétaires du Conseil Municipal ont été influencés par les éléments suivants :

excédent de fonctionnement de 2018	23 845,23
Résorption du Déficit d'investissement	- 0,00
Financement des restes à réaliser	- 1 575,00
Excédent de fonctionnement reporté	= 107 931,55

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget ; d'un côté la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes, de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget communal est voté par nature. L'instruction budgétaire et comptable M14 normalise la présentation qui s'impose à toutes les collectivités.

Les dépenses sont de 3 ordres : le fonctionnement, l'investissement et le remboursement des emprunts.

Les recettes sont de 4 origines différentes : les impôts, les dotations, les emprunts et les revenus des services et du domaine.

Le document est une évaluation sincère de façon précise et objective de la gestion régulière de la Commune, estimée au plus près du besoin avec une marge suffisante pour faire face à l'imprévu. 2020, un budget global en hausse par rapport à 2019 qui intègre une neutralisation des amortissements.

SECTION	BP 2019	BP 2020	Ecart	%
FONCTIONNEMENT	769 942	857 300	+ 87 358	+ 11,35
INVESTISSEMENT	409 423	497 100	+ 87 677	+ 21,41
TOTAL	1 179 365	1 354 400	+ 175 035	+ 14,84

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT (Récapitulatif des chapitres budgétaires page 4 du budget)

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d’assurer le quotidien, elle regroupe l’ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement récurrent des services communaux.

C’est un peu comme le budget d’une famille : le salaire des parents d’un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l’autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits …).

Tout en poursuivant l’effort de rigueur de la gestion communale avec le maintien d’un service public de qualité, la section progresse d’un niveau proche de l’inflation. Alors même qu’un certain nombre d’augmentation sont subies ; d’autres postes de dépenses diminuent suite aux démarches impulsées à tous les niveaux en recherche d’économies.

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s’établissent à 335 877 € contre 280 341 € au budget primitif 2019, ce qui représente une augmentation de 19,81% qui intègre un « fonds de réserve » beaucoup plus conséquent.

6042	Centre de loisirs et contrôles hygiène restauration Ecole	9 000
60611	Consommations d’eau : Ecole – Salle des Fêtes – Complexe sportif	6 000
60612	Consommations électriques : Bâtiments – Eclairage Public	43 000
60621	Consommations : fioul (chauffage école) et propane Salle des Fêtes	15 000
60622	Carburants : KANGOO – JUMPER – tracteur - matériels	2 000
60623	Repas de cantine, pains et goûters	30 000
60628	Petite pharmacie d’urgence : Ecole - Secrétariat	300
60631	Produits d’entretien	4 000
60632	Petit équipement divers	4 500
60633	Fournitures pour la voirie	3 000
60636	Vêtements de travail	1 000
6064	Fournitures administratives	2 000
6065	Valorisation du renouvellement des manuels scolaires à payer sur le compte 6067	2 000

6067	<i>Fournitures scolaires</i>	5 200
6122	<i>Maintenance JVS-Box du Secrétariat</i>	200
6135	<i>Locations : copieur Secrétariat – portables Ecole – copieur Ecole</i>	5 600
61521	<i>Entretien de terrains</i>	26 500
615221	<i>Entretien des bâtiments publics (Mairie – Ecole)</i>	15 000
615228	<i>Entretien des autres bâtiments (Salle des Fêtes – Complexe sportif – Chapelle)</i>	10 377
	<i>Fonds de réserve</i>	60 000
615231	<i>Entretien des voiries, déneigement, fauchage des accotements</i>	5 000
615232	<i>Entretien du réseau d'éclairage public</i>	15 000
61551	<i>Entretien et réparation : KANGOO – JUMPER - tracteur</i>	4 000
61558	<i>Entretien et réparation : tondeuse, débroussaileuse, balayeuse, épareuse, taille-haie, etc...</i>	2 000
6156	<i>Maintenance des copieurs, des logiciels et de la dématérialisation</i>	12 000
6161	<i>Primes d'assurance (multirisque et automobile)</i>	6 500
6182	<i>Revue et publications</i>	700
6184	<i>Frais de formations</i>	2 000
6225	<i>Indemnités au comptable et au régisseur</i>	500
6226	<i>Honoraires (Avocat – Notaire – Géomètre)</i>	500
6228	<i>Rémunérations et honoraires divers</i>	1 500
6232	<i>Fêtes et cérémonies</i>	25 000
6248	<i>Frais de transport : Parc St Paul – Aquaspace</i>	3 500
6261	<i>Frais d'affranchissements</i>	1 000
6262	<i>Frais de télécommunications : fixe – mobiles – internet</i>	4 000
627	<i>Intérêts moratoires sur les délais de paiement</i>	1 000
6281	<i>Cotisations UMO, ADTO, SACPA, hébergement site internet</i>	4 000
63512	<i>Taxes foncières</i>	3 000
Chap. 011 – charges à caractère général		335 877

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel enregistrent une augmentation due à l'évolution normale de carrière des agents et s'établissent à la hausse. Elles intègrent certaines contraintes qui s'imposent à nous, notamment la majoration des cotisations retraite ainsi que celle du point d'indice de la fonction publique, et prévoient les avancements statutaires d'échelon et de grade.

Le recrutement du personnel nécessaire aux services municipaux (saisonnier, remplacement, renforcement et adaptation). S'agissant de palier à une absence, la grande inconnue des arrêts de travail demeure.

6411	<i>Personnel titulaire</i>	140 000
6413	<i>Personnel contractuel et vacataire</i>	30 000
645...	<i>Cotisations (URSSAF, retraite...</i>	82 200
6475	<i>Médecine du travail</i>	1 500
Chap. 012 – charges de personnel		253 700

3) Atténuation de produits (chapitre 014)

Figure sur ce chapitre la compensation communale au titre des transferts de compétence. La valeur est réduite de 23 563,83€.

Par contre la Contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC*) est légèrement anticipée à la hausse. La valeur ne sera connue qu'en juillet.

7391171	<i>Dégrèvement de Taxe/foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs</i>	500
739211	<i>compensation sur le transfert de charges à l'Agglomération</i>	36 121
739223	<i>Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale</i>	7 500
Chap. 014 – Atténuation de produits		44 121

FPIC* : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales des collectivités pour la reverser aux collectivités les moins favorisées.

4) Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

L'équilibre de la section d'investissement est conditionné à un prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	52 000
--	--------

5) Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

La politique d'amortissement fait l'objet d'un échelonnement sur 3 exercices comptables, l'amortissement sera neutralisé sur cet exercice.

6682	<i>Indemnité de réaménagement d'emprunt</i>	
6811	<i>Dotation aux amortissements des immobilisations</i>	92 752
Chap. 042 – Atténuation de produits		92 752

6) Subventions et participations (chapitre 65)

Les dépenses de 2018 ayant trait aux élus sont reportées (indemnités, cotisations et formation).

Le soutien aux associations locales est poursuivi par le maintien de l'enveloppe qui leur est allouée chaque année, minorée de la participation à la classe de découverte, non programmée en 2020.

Au total, le chapitre 65 est globalement stable par la reconduction de la défiscalisation de notre contribution au budget INCENDIE du SIEAB (montant qui tend à la baisse : - 10 000€).

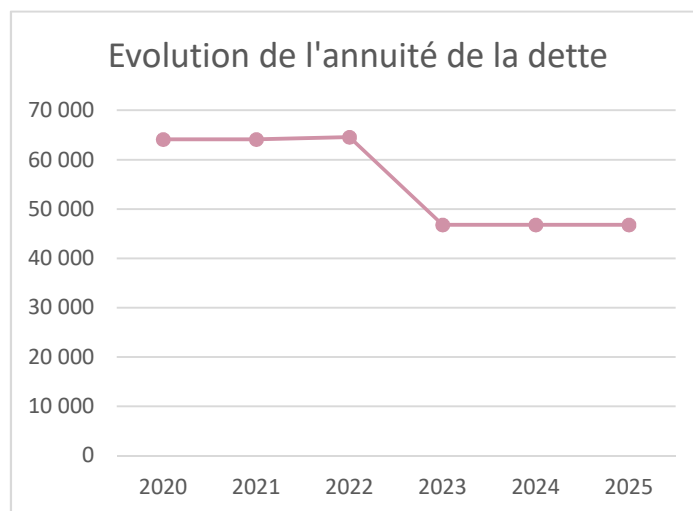
6531	Indemnités des élus	47 000
6533	Cotisations de retraite sur les indemnités des élus	2 000
6536	Frais de formation des élus	2 000
6558	Contributions SIAEB : impact TPU – hydrants défiscalisés	7 000
6574	Subventions aux Associations et participations diverses	10 525
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante		68 525

7) Charges financières (chapitres 66 et 16)

Pour 2020, les prévisions et charge de la dette s'établissent à :

57 804€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;

6 325€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.



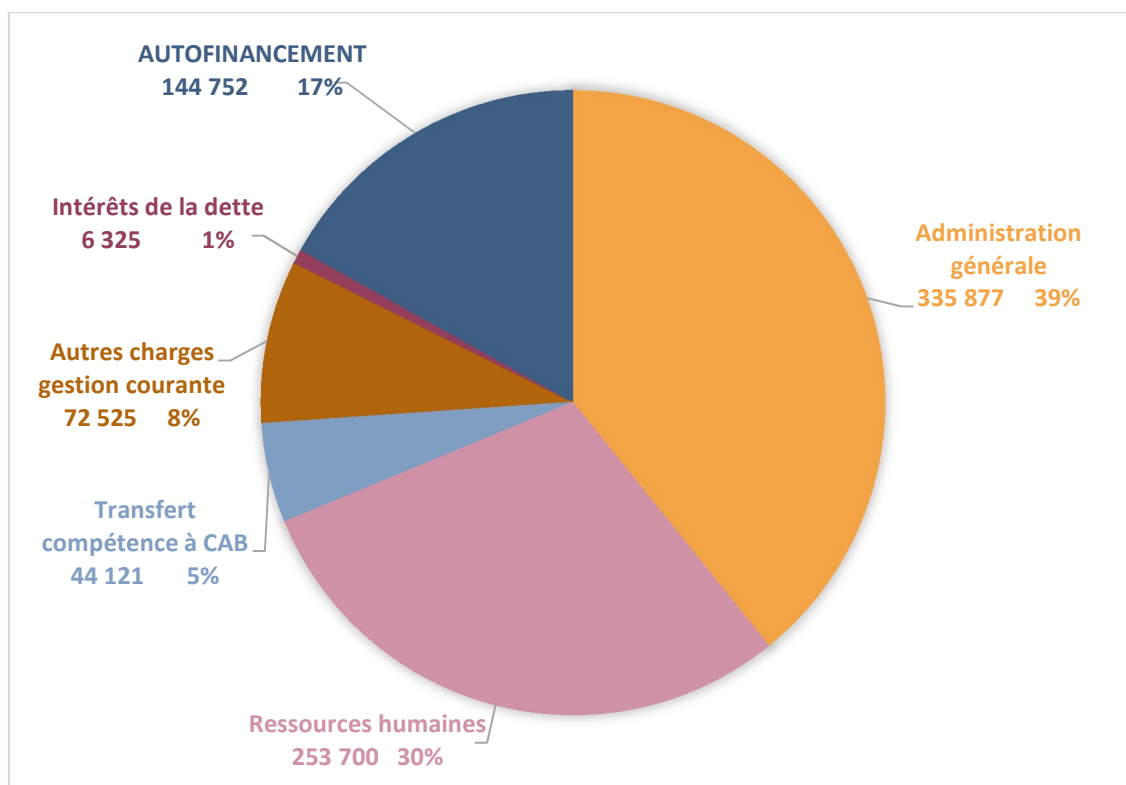
8) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

6711	Pénalités de retard dans les délais de paiement	1 000
6713	Secours, aide ponctuelle de la Commission Communale d'Aide Sociale	2000
6714	Dictionnaire aux élèves de CM2 pour leur entrée au collège	500
673	Admission en non-valeur de titres de recettes impayés	500
Chap. 67 – Charges exceptionnelles		4 000

Il est rappelé la dissolution du CCAS au 1^{er} novembre 2015 décidée par délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015, conformément à la loi NOTRe qui supprime l'obligation pour les Communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale. Désormais la Commune exerce directement la compétence « action sociale » en l'intégrant dans ses dépenses de fonctionnement.

La prise en charge d'impayés de droit de place admis en non-valeur contribue à l'augmentation de ce chapitre.

Récapitulatif de la répartition des dépenses de fonctionnement 2020



B) LES RECETTES

1) les produits des services et du domaine (chapitre 70)

7067	Facturation aux parents des services périscolaires	30 000
70878	Remboursement des frais de chauffage des locataires Gde Rue	2 000
Chap. 70 – Produits des services et du domaine		32 000

2) La fiscalité (chapitre 73)

En 2020, les taux sont encore maintenus à leur niveau pour une pression fiscale des ménages constante.

73111	<i>Fiscalité locale – état 1259</i>	430 000
73212	<i>Dotation de Solidarité Communautaire</i>	8 000
73223	<i>Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales</i>	20 000
7343	<i>Taxe sur les pylônes</i>	9 700
7381	<i>Taxe additionnelle aux droits de mutation (péréquation départementale)</i>	20 000
Chap. 73 – Impôts et taxes		487 700

3) Les dotations et participations (chapitre 74)

Toutes les dotations de l'Etat n'ont pas été notifiées à la date de présentation et vote du Budget Primitif. Les valeurs ne sont que des estimations. Pour autant le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour une partie des contribuables devrait être compensé par l'Etat à l'euro près.

Malgré tout, l'optimisation des ressources est restée de mise tout en restant prudent dans l'évaluation. En outre il faut considérer une population de référence qui évolue à la baisse.

7411	<i>Dotation Globale de Fonctionnement</i>	74 017
74121	<i>Dotation de Solidarité Rurale</i>	13 000
74127	<i>Dotation Nationale de Péréquation</i>	2 000
744	<i>Compensation TVA sur les frais de maintien en bon état des équipements publics</i>	600
748...	<i>Compensations sur TP TF et TH</i>	
7488	<i>Compensation APC</i>	12 000
Chap. 74 – Dotations et participations		101 617

4) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

En cette période d'incertitude, les particuliers ne se projettent pas trop et décident à court terme. A la date du vote du budget, les réservations de la Salle des Fêtes sont peu nombreuses.

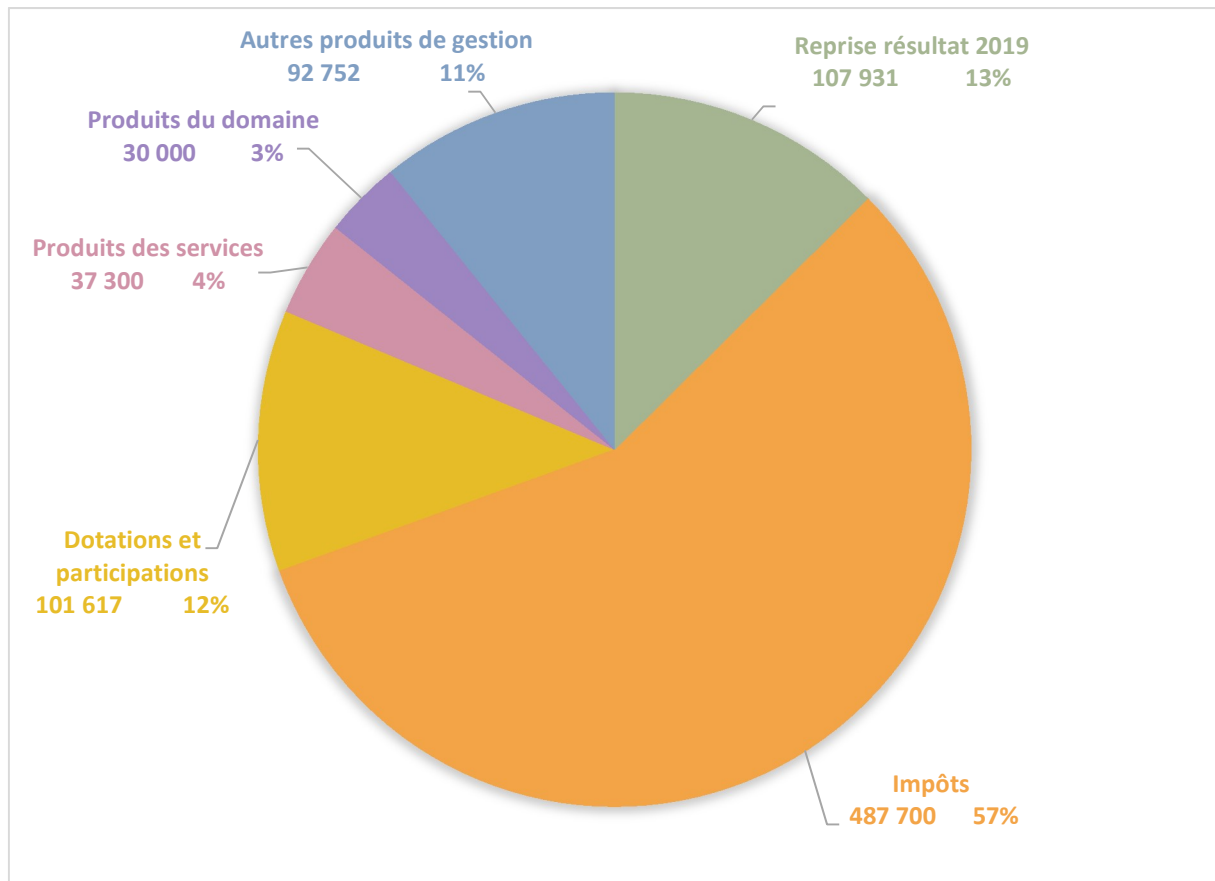
Chap. 75 – Revenus des immeubles : locations – baux ruraux - conventions	30 000
--	--------

4) Produits exceptionnels (chapitre 77)

Il s'agit de réduction de mandats sur exercices antérieurs portant sur des factures VEOLIA.

Chap. 77 – Mandats annulés	5 300
----------------------------	-------

Récapitulatif de la répartition des recettes de fonctionnement 2020



Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT (Récapitulatif des chapitres budgétaires page 5 du budget)

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Le choix d'investir est confirmé et participe à l'attractivité du village pour son développement futur, tout en veillant à ne pas détériorer les équilibres financiers (ce qui hypothèquerait l'avenir).

Les orientations budgétaires ont été débattues au fil des Conseils Municipaux de 2019 et 2020.

Le volume des dépenses d'investissement est très peu impacté par les reports de crédits d'opération en cours, qui s'élèvent à un total de 1 575€ en 2020 contre 34 682€ en 2019.

Grâce à l'affectation de l'excédent antérieur de 107 931€, la contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé des dotations aux amortissements pour 92 752€.

B) **LES DEPENSES** (détail des dépenses page 11 et détail des opérations d'investissement page 13 au budget primitif).

Les Opérations d'investissement 2020

998 - Opérations diverses	D.2051	Mise à jour Box JVS du Secrétariat
	D.2112	Migration Horizon Cloud
	D.2115	Terrain de réserve (acquisition DAVESNE)
	D.2313	Construction extension (dortoir + classe)
	D.2313	Sécurisation local technique
	D.2315	Diagnostic routier - solde

D) LES RECETTES (détail des recettes page 12 et détail des opérations d'investissement page 13 au budget primitif).

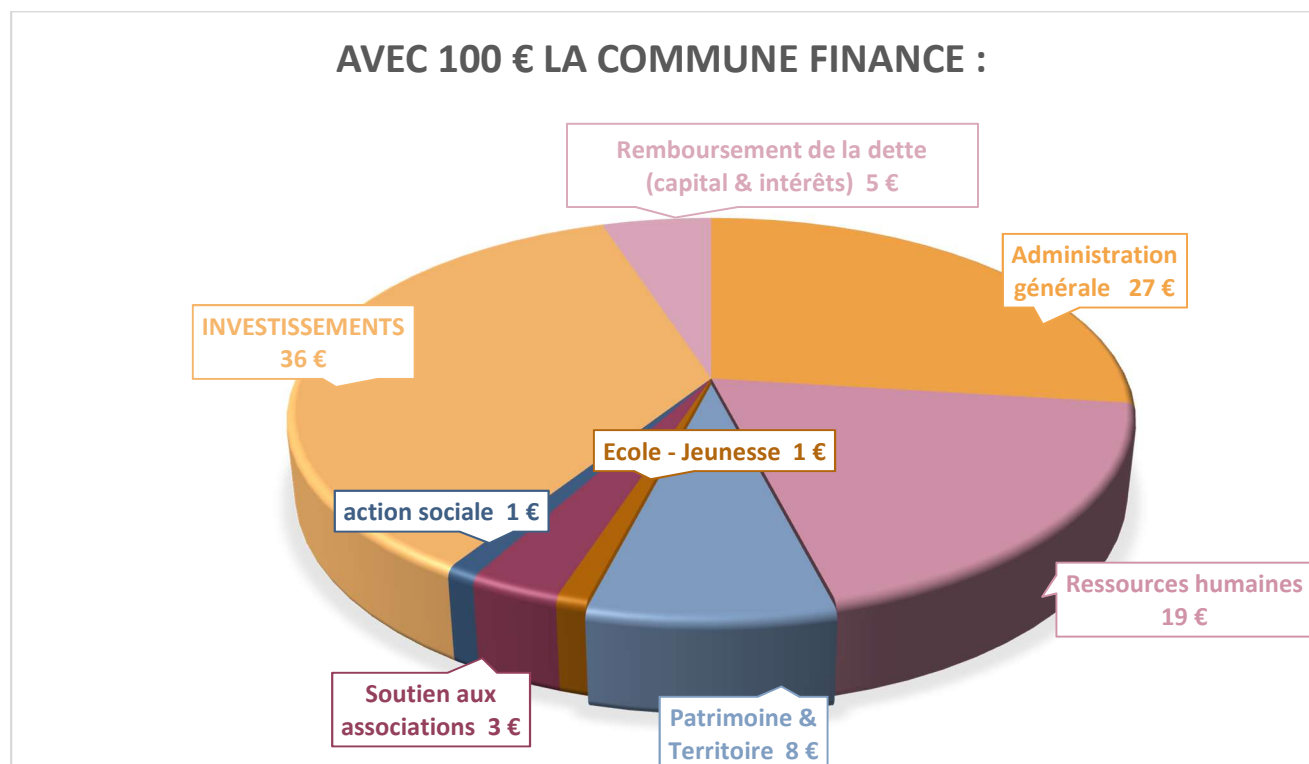
En 2020, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 13 000 € seront issus du Fond de Compensation de la TVA lequel est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente
- 5980 € de la taxe d'aménagement
- 92 752 € découleront de l'amortissement
- 167 568 € proviendront de subventions notamment du Département, de la Communauté d'Agglomération et de l'Etat. [A noter qu'il est indispensable d'attendre la notification d'attribution de subvention avant de démarrer les travaux, condition sine qua non à son versement.]
- 52 000 € résulteront de la section de fonctionnement.

Le principe de sincérité budgétaire prévaut. Il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses

Ainsi malgré une conjoncture morose la Commune fait preuve de volontarisme en continuant à investir en évitant toutefois toute dérive d'un endettement incontrôlé.

En résumé, 2020 est un Budget ambitieux et responsable.



Certifié sincère et véritable sur 11 pages, le 6 mars 2020

Jean-Marie DURIEZ, Maire